



Janvier
2026

Syndicat FO Com à Docaposte BPO IS
60 rue Vergniaud
75640 Paris cedex 13
fo.docapost.bpo.is@gmail.com

FO COM \ LA POSTE
DOCAPOSTE BPO IS



NOUVEL ACCORD

RELATIF AUX MODALITÉS DE CALCUL ET D'ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE PRÉSENTÉISME

CE QUI CHANGE, NOTRE POSITION, NOS DÉCISIONS

Comme vous avez pu le constater sur votre dernière fiche de paie, vous n'avez pas bénéficié, pour celles et ceux qui peuvent y prétendre, de la prime mensuelle de présentéisme. Un nouvel accord d'entreprise concernant cette prime est entré en vigueur depuis novembre 2025. Que cela change-t-il pour vous ?

L'ancienneté requise pour toucher cette prime reste toujours d'un an et tous les salariés qui remplissent ce critère toucheront le même montant alors qu'auparavant les salariés ayant peu d'ancienneté touchaient moins que ceux qui avaient une ancienneté plus importante.

Au lieu d'être versée chaque mois, cette prime de présentéisme devient biannuelle selon les modalités suivantes :

DURÉE DE L'ABSENCE EN JOUR / SEMESTRES	MONTANT BRUT /SEMESTRES	DATE DE VERSEMENT
0 jours d'absence	240 €	Fin mai et fin novembre de l'année N
De 1 à 3 jours d'absence	75 €	Fin mai et fin novembre de l'année N
De 4 à 6 jours d'absence	40 €	Fin mai et fin novembre de l'année N
À partir de 7 jours	0 €	

LE CONTEXTE

La direction justifie ce changement par le constat qu'elle fait :

1. Le versement mensuel de la prime d'absentéisme n'a aucune incidence sur la baisse du fort taux d'absentéisme chez BPO IS (9,3% estimation 2025),
2. Le coût de l'absentéisme pour l'entreprise (1% d'absentéisme coûte à l'entreprise 486 000 €),
3. La direction veut dénoncer cet accord d'entreprise.

LA POSITION DE FO

Outre le fait que cet absentéisme revêt des malaises plus profonds qu'une simple maladie, FO a tenu à faire valoir son point de vue :

- Les montants proposés sont insuffisants.
- FO demande une augmentation conséquente de la prime, notamment pour les salariés qui, bien qu'ils ne soient pas toujours en bonne forme, sont toujours présents.
- Le retrait de l'ancienneté comme condition d'attribution de la prime.
- FO demande le maintien de la redistribution aux salariés du gain réalisé si le taux d'absentéisme baisse.
- La durée de 2 ans de l'accord ne convient pas
- Cet accord n'est pas sans conséquences pour les salariés.
- Les salariés à la santé fragile sont de fait exclus de cet accord, comme ils l'étaient déjà lors du précédent accord que FO n'avait pas signé.
- 1 seul jour d'absence voit le montant de la prime fortement impacté (on passe de 240 €/semestre à 75 € => -68,75 %)
- Quel sera l'impact pour les bénéficiaires de la prime d'activité lors du versement sur la fiche de paie ?

La direction est restée sourde à nos constats et à nos interrogations. En d'autres termes, si les organisations syndicales ne signent majoritairement ce nouvel accord, il n'y aura plus du tout de prime de présentisme.

FO PREND SES RESPONSABILITÉS

Après en avoir discuté entre nous et avec un certain nombre de nos adhérents, nous avons pris la décision collégiale de parapher et signer cet accord malgré ses limites afin de ne pas perdre la totalité de cette prime car la direction voulait tout simplement la supprimer.

Pourquoi?

- FO Com a toujours été attaché à défendre les salariés et leurs intérêts : sécurité, pouvoir d'achat, conditions de travail, ...

NE PAS SIGNER CET ACCORD AURAIT ENTRAÎNÉ AUTOMATIQUÉMENT LA SUPPRESSION DE CETTE PRIME !

- Dès ce mois de janvier, nous allons entamer les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires). Après nos multiples alertes auprès de la direction sur l'urgence d'augmenter les salaires et de remettre des écarts significatifs et cohérents entre les différentes classifications et fonctions de tous. Écarts qui n'existent plus depuis l'intégration des primes de technicité aux salaires de base.

Des négociations doivent également être menées afin d'améliorer l'accord sur la classification des emplois ainsi que les grilles de salaire.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2026, tant sur le plan personnel que professionnel. Soyez assurés que FO est à vos côtés pour faire progresser vos conditions de travail et vos salaires.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER, LA LISTE DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX CI-DESSOUS

JULIEN REMOND

Délégué syndical central - Élu au CSE

06 07 57 99 26

fo.docapost.bpo.is@gmail.com

CHIRAZ KOUKI

Déléguée Syndicale - Élu au CSE

06 12 72 95 65

chiraz.kouki@docaposte.fr

BERNARD GAUTHIER

Délégué syndical - Élu au CSE

06 14 64 69 49

bernard.gauthier@docaposte.fr

FO, LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT !